

## **AVIS PUBLIC**

### **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

Un avis public est, par la présente, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra le **mardi 4 octobre 2022, à 19 h**, à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les élus statueront sur la demande de dérogation mineure suivante :

- 4603, rue Ontario Est – visant à permettre un alignement de construction établi entre 3 et 5 mètres par rapport la rue Ontario Est et un alignement de construction établi entre 0 et 0,50 mètres par rapport à l'avenue Aird, et ce, malgré les dispositions des articles 52 et 60.1 du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Mercier/Hochelaga-Maisonneuve (01-275).

Toute personne intéressée pourra se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à cette demande lors de cette séance.

La documentation relative à cette demande de dérogation mineure est disponible pour consultation sur le site web de l'arrondissement dans la section « Dossiers à l'étude » : <https://montreal.ca/articles/dossiers-letude-dans-mhm-5560>

**FAIT À MONTRÉAL, CE 20<sup>E</sup> JOUR DE SEPTEMBRE 2022.**

**La secrétaire d'arrondissement substitut,**

**Annick Barsalou**